

Page 2Comptes rendus
Conseils
municipaux**Page 3**

Conseil communautaire

Page 5Aménagement
traversée du village**Page 6**Aménagement urbain
Pompiers**Page 7**Eboulement
Plan de relance
Profanation Eglise**Page 8**

Le coin des professionnels

Page 9Retraite, Bibliothèque
CCAS, Foyer Rural**Page 10**

Actualité ENS

Page 12Etat civil
Jeu

Informations pratiques

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

EDITORIAL

Photo famille LOU

L'année 2020 marquera nos mémoires. Une crise d'un autre genre est tombée sur notre monde interconnecté. Ce n'est pas une guerre, heureusement : il n'y a pas d'ennemis à combattre, il y a un virus qui nous menace. Tous les hommes ont le même statut : il n'y a plus de riches ou de pauvres, les pays « en voie de développement » ne sont pas plus menacés que les pays occidentaux.

Notre première crainte a été de voir partir plus vite nos aînés, nos proches affaiblis par la maladie ou le grand âge. Nous avons essayé de les protéger, nous les avons isolés, nous nous sommes confinés. Cette première étape nous a montré combien notre travail, le fonctionnement de nos institutions étaient importants pour notre équilibre personnel. Nous avons pour beaucoup découvert le télétravail : il peut être une alternative intéressante pour limiter les déplacements, il peut pour certaines tâches apporter la même opérationnalité et efficacité que le présentiel. Mais nous avons aussi compris combien il y a dans chacun de nos métiers un facteur relationnel primordial qui n'existe plus de la même façon en distanciel. Et nous nous sommes aussi rendu compte de l'importance de beaucoup de métiers qui ne peuvent être pratiqués en distanciel, et combien souvent ces tâches du quotidien sont mal reconnues.

Entre le premier confinement, le reconfinement et le couvre-feu, la « distanciation sociale » est devenue « gestes barrières », mais quoi qu'il en soit, nous n'avons jamais retrouvé la même chaleur et la même spontanéité qui fondent nos relations sociales : nous avons besoin dans notre quotidien, de ces bises, de ces poignées de mains, de ces étreintes qui sont des composantes incontournables de nos relations humaines.

Cette crise sanitaire a eu pour bons nombres de nos concitoyens des conséquences économiques qu'on ne mesure pas encore : les bars, les restaurants, le secteur de la culture, les domaines de ski sont « sous perfusion »,

mais combien de temps vont-ils pouvoir rester ainsi ? Les moins bien assis sont déjà à terre, mais combien resteront-ils au sortir de cette crise ? Et nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences économiques qui vont par ricochets impacter d'autres secteurs.

Cette crise sanitaire ne doit pas aussi nous faire oublier les enjeux écologiques qui iront de pair avec des enjeux sociaux si nous ne prenons pas les deux à bras le corps. Nous sommes, je pense, à la fin d'un cycle, d'une période où il fallait toujours demain consommer et produire plus qu'aujourd'hui. Ce modèle a entraîné une hyper consommation de toutes nos ressources, une accentuation obscène des inégalités, une mise en concurrence permanente entre les hommes, les entreprises, les territoires, les pays.

Cette crise sanitaire, cette nouvelle année 2021 sont peut-être l'occasion de penser autrement, de rechercher d'autres solutions, de sortir de ces modèles qui ne fonctionnent plus. Nos territoires ruraux, nos communes peuvent être des ressources remises au goût du jour. La mobilité, l'habitat, les circuits courts de distribution, les relocalisations d'industrie, la reconstruction de service public fort et de proximité seront des sujets à prendre à bras le corps au cours de ce mandat municipal si nous voulons reprendre en main notre avenir. L'intercommunalité sera l'échelon pertinent pour avoir un poids suffisant pour être efficace politiquement.

La cérémonie de vœux qui nous réunissait chaque début d'année ne pourra avoir lieu. Je vous souhaite à tous, habitantes et habitants de notre commune de Cognin les Gorges, au nom de tout le Conseil Municipal une belle année 2021. Restons optimistes. Un monde meilleur est possible. Sachons prendre en 2021 le bon virage...

Patrice Ferrouillat, Maire

Points évoqués lors du Conseil Municipal du 07 octobre 2020

I/ Prêt relais Banque Postale (Délibération n°2020/34)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un financement par emprunt est nécessaire pour le financement de la chaufferie bois dans l'attente du versement des subventions attribuées par le Département de l'Isère et par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Une offre de la Banque Postale a été reçue en mairie, pour un montant d'emprunt de 150 000€ pour une durée de 2 ans à un taux d'intérêt de 0,40%. La périodicité de remboursement sera trimestrielle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à réaliser auprès de la Banque Postale cet emprunt

II/Achat de parcelles dans le cadre de l'ENS des Gorges du Nan

Monsieur le Maire informe que dans les parcelles cadastrées A 367, A 368 et A 371 qui se situent dans la zone de préemption dans la zone d'observation de l'ENS des Gorges du Nan sont à vendre dans le cadre de la succession Crêt.

Il propose aux membres du conseil municipal de les acquérir et de déposer une demande de subvention auprès du Département pour la réalisation de cet achat.

Il rappelle que l'acquisition de ces parcelles est subventionnée à hauteur de 93.39% par le Département dans le cadre de l'ENS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'acquérir ces parcelles et charge Monsieur le Maire de mener à bien ce projet.

III/Réception des travaux chaudière bois et mise en service

Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux de la chaufferie sont achevés, sa mise en route a eu lieu ce jour et la réception des travaux se fera le 14 octobre.

Point évoqué lors du Conseil Municipal du 09 novembre 2020

Présentation du projet du PLUI par la SMVIC (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté de Communes)

Points évoqués lors du Conseil Municipal du 23 novembre 2020

I/ TE38-Enfouissement réseaux BT/TEL RD 1532 entrée village coté Grenoble

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés ci dessous:

TE38-TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le Conseil, entendu cet exposé,

1 - Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 162 374 €
- Financements externes : 142 356 €
- Contribution prévisionnelle aux investissements : 20 018 €

2 – Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

TE38- TRAVAUX SUR RESEAU TRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 29 854 €
- Financements externes : 9 278 €
- Contribution prévisionnelle aux investissements + frais TE38 : 20 576 €

2 – Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

II/ Demande de financement à TE38 pour travaux d'éclairage public

Il est proposé au Conseil Municipal que la commune sollicite l'aide financière de TE38 pour les travaux sur le réseau d'éclairage public de la traversée du village prévus en mai 2021.

Le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 58 799.40 € HT.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité accepte la réalisation des travaux pour le projet d'éclairage public de la traversée du village.

III/ Création et suppression de postes permanents -Services Techniques

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent et de modifier un emploi permanent au sein des services techniques de la commune de Cognin-les-Gorges, en raison d'une réorganisation des services techniques

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet à raison de 16 heures par semaine et d'un emploi d'adjoint technique à temps complet.

- La suppression d'un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/02/2021

Ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux sur notre site :
www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org, également consultables en Mairie.

Un focus sur des décisions prises lors du conseil communautaire du 10 décembre 2020 qui s'est réuni en distanciel au regard de la crise sanitaire.

Pour une information complète sur le contenu des conseils et bureaux communautaires, rdv sur <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/4430-l-assemblee-communautaire.htm>

Attributions de subventions exceptionnelles en appui aux associations de «soutien à la personne» dans le cadre de la crise sanitaire

La crise sanitaire COVID engendre de graves problématiques, tant au niveau économique que social et provoque la fragilisation, voire la paupérisation d'une partie de la population du territoire.

C'est à ce titre que le Président et les élus de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté mènent une politique de soutien depuis le premier confinement, dans le cadre de ses compétences exercées.

Au niveau de la politique d'action sociale-prévention, deux axes ont été retenus, le soutien aux professionnels de Santé par le biais d'une coordination, et le renforcement d'une ligne d'écoute d'urgence portée par la Maison Intercommunale des familles.

D'autres axes pourraient être envisagés.

C'est ainsi qu'à l'instar de la décision du bureau exécutif du 02 décembre 2020, visant à soutenir l'Union Commercante, Nicole Di Maria, vice-présidente déléguée à l'action culturelle et sociale souhaite se porter en appui des associations d'aide à la personne, dans le cadre de l'enveloppe prévue pour les situations exceptionnelles, votée lors du Conseil communautaire du 20 février 2020.

Il s'agit ainsi de répondre à une situation de forte tension de ces structures, et d'anticiper le fait qu'elle risque de perdurer et de se renforcer au fil des mois à venir amenant notamment des problèmes de trésorerie.

Cette prospective a permis de constater la fragilisation de l'organisation et des ressources de ces structures :

- Une baisse ou suppression des collectes d'aides alimentaires provoquant une diminution des stocks, engendrant une tension dans la distribution, et en conséquence des livraisons aux familles et habitants plus réduites,
- Les colis d'aide à la personne sont pré établis : les bénéficiaires ne peuvent choisir,
- Une diminution de l'écoute nécessaire, les espaces dédiés étant fermés, renforçant « les problématiques de misère sociale humaine » et de dégradation de la santé mentale,
- Une perte de bénévolat des plus de soixante ans et un épuisement des personnes présentes,
- Pour certaines structures une multiplication par deux du nombre de familles inscrites,
- Une augmentation au global de 15% des bénéficiaires depuis la crise COVID, avec très forte poussée ces derniers mois, notamment pour les jeunes, les femmes seules et les chômeurs,
- Cette augmentation implique l'obligation d'aller cher-

cher plus loin des ressources pour une proposition de produits de qualité, et donc des frais de transports et de main d'œuvre supplémentaires,

- Constat unanime d'une fragilisation sociale du territoire Sud Grésivaudan.

En conséquence, l'assemblée délibérante du Conseil communautaire a voté l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes ; prise sur l'enveloppe votée de Budget primitif 2020.

Objet	Critères retenus : étude des budgets et du nombre de personnes inscrites	SOMME ALLOUEE
Les Restos et Relais du Cœur	450 personnes inscrites à ce jour (en une semaine)	3000 €
La Croix Rouge	Demande en 2020 de 6000 € / pas de subventions allouées car subventions reconduites à l'identique n-1.	3070 €
Le Secours Populaire	Demande 4000 € en 2020/ alloué 2000 € / Multiplication par deux du nombre d'inscrits en novembre.	2000 €
La Banque Alimentaire	Demandes en croissance permanentes/ augmentation des charges. Budgets négatifs	1000 €
Le Secours Catholique	Pas de subventions allouées en 2020 car subventions reconduites à l'identique n-1	1000 €
Total		10 070€

Convention dispositif hébergement temporaire 2021-2023 avec l'association l'Oiseau Bleu

Depuis 2009, les communautés de communes du Sud Grésivaudan ont identifié clairement le besoin de la mise en place d'un dispositif de type hébergement temporaire sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, depuis juin 2010, l'Association « l'Oiseau Bleu » a été mandatée pour aider au montage technique et financier de l'opération puis pour lancer et gérer ce dispositif sur la base de six logements répartis sur trois communes du territoire de Saint Marcellin Vercors Isère.

La mission définie dans la « Charte des résidences sociales et hôtels sociaux » caractérise l'hébergement temporaire comme suit :

- Le logement temporaire est une étape intermédiaire dans l'accès au logement,
- Le dispositif d'hébergement temporaire est destiné prioritairement à accueillir de manière transitoire des ménages avec de faibles ressources financières, en difficultés sociales, engagés dans un processus d'insertion,
- Le dispositif peut éventuellement accueillir des ménages nécessitant un hébergement temporaire pour des raisons professionnelles.

Les publics concernés sont les ménages ou isolés, avec ou sans enfants, disposant de faibles ressources et rencontrant des difficultés de logement, nécessitant ou bénéficiant déjà d'un accompagnement social.

Il peut s'agir :

- De personnes seules, à faibles ressources, en stage de formation ou de recherche d'emploi,
- De couples en situation de précarité, logés chez des parents et souhaitant une formule temporaire de logement, en attendant l'accès au logement autonome,
- De personnes, avec ou sans enfants, en rupture de couple et ayant besoin d'un logement transitoire,
- De ménages ne pouvant plus se maintenir dans leur logement suite à des dettes cumulées,

- D'isolé(es) en situation de rupture suite à des violences conjugales,
- De catégories spécifiques comme les jeunes travailleurs...

Le dispositif ne s'adresse pas à des publics marginalisés ou cumulant des problématiques complexes qui relèveraient d'un suivi ou d'un accueil spécialisé.

Ainsi, la mission confiée au gestionnaire «L'Oiseau Bleu» se décompose en trois fonctions :

- Fonction d'accueil et de gestion des admissions, se traduisant par un examen et la gestion des demandes d'admission (enregistrements, demandes émanant des travailleurs sociaux faisant suite à un diagnostic ; puis réceptions des ménages et constitutions de dossiers).
- Fonction d'animation, de régulation, de coordination avec les partenaires extérieurs et les résidents. L'association « l'Oiseau Bleu » missionne un travailleur social qui veille à la bonne intégration des ménages dans le logement et à la bonne articulation entre les dispositifs existants.
- Fonction d'activation concernant la recherche des solutions pour l'accès à un logement autonome. Ceci, afin que la nature transitoire de l'hébergement dans les appartements temporaires soit effective.

La mission confiée à l'association « l'Oiseau Bleu » porte sur les 6 logements.

Les appartements ont tous été meublés et équipés par l'Association «l'Oiseau Bleu» et peuvent accueillir jusqu'à 5 personnes. Proches du statut de locataire d'un logement meublé, du fait qu'ils bénéficient d'un hébergement meublé avec prestations, les ménages paient au gestionnaire une redevance ou une part contributive à l'hébergement.

En 2019, au regard des besoins identifiés, la volonté a été de renforcer et de diversifier l'offre d'hébergement sur le territoire tout en tenant compte des contraintes financières de la collectivité. Le dispositif d'hébergement temporaire a été étendu à 2 logements supplémentaires sur la commune de Saint Marcellin pour atteindre une capacité de 8 logements (1 à Saint Romans, 2 à Vinay, 5 à Saint-Marcellin).

La mission est évaluée sur la base de 8 logements à 57 125 € euros pour l'année 2021 soit un coût de 7 140€/logement.

Le Conseil Communautaire a approuvé cette nouvelle convention avec « l'Oiseau Bleu » sur une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2021.

Engagement dans une démarche de signature d'une Convention Globale Territoriale avec la CAF de l'Isère

Le contrat 2017-2020 arrive à échéance et la CAF a souhaité redéfinir ses modalités d'intervention sur les territoires par un nouveau dispositif appelé Convention Globale Territoriale. Ce nouveau cadre partenarial entre la CAF et les collectivités locales au service des familles et des habitants d'un territoire devient obligatoire à échéance du Contrat Enfance Jeunesse. Il définit un projet politique partagé avec les différents partenaires et acteurs sur les thématiques d'actions sociales priori-

taires du territoire.

En proposant une approche plus large des thématiques sociales et familiales pour garantir une meilleure cohérence d'accompagnement et de structuration du territoire, la CTG répond à plusieurs objectifs :

- Articuler les politiques familiales et sociales du territoire développées par les acteurs locaux dans tous les domaines de l'action sociale,
- Coordonner les dispositifs existants déjà mis en œuvre pour les rendre plus efficaces et lisibles,
- Maintenir, développer, adapter ou améliorer les services à la population.

Cette approche globale permet de regrouper dans un cadre unique l'ensemble des thématiques sur lesquelles la CAF apporte un soutien financier aux politiques publiques menées sur le territoire en direction des habitants : Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Inclusion Sociale et solidarités, Animation de la vie sociale, Habitat, Amélioration du cadre de vie, Insertion, Handicap, Accès aux droits, Relations avec la population.

La démarche d'élaboration de la CTG suppose d'impulser et d'animer une dynamique partenariale très large autour :

- Des partenaires institutionnels : communes, conseil départemental, les partenaires de la convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture, la Maison de l'autonomie.
- Les autres acteurs de la cohésion sociale du territoire : la Fabrik, la Dynamo, la Mission Locale, Mixage café, PAISS... mais aussi l'éducation nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Pôle Emploi...

La méthode se décline en plusieurs étapes :

- Lancement de la démarche en comité de pilotage co-animé par la CAF et la communauté de communes et qui associe l'ensemble des partenaires institutionnels et les acteurs locaux
- Un diagnostic social partagé avec les différents partenaires institutionnels pour identifier les ressources et les besoins et construire une vision commune des enjeux prioritaires du territoire (projet social du territoire)
- Décliner les objectifs stratégiques et opérationnels (en précisant les plus-values attendues) et le plan d'action pluriannuel qui en découle
- Formaliser dans la convention les engagements de chacun et définir une méthode d'évaluation.

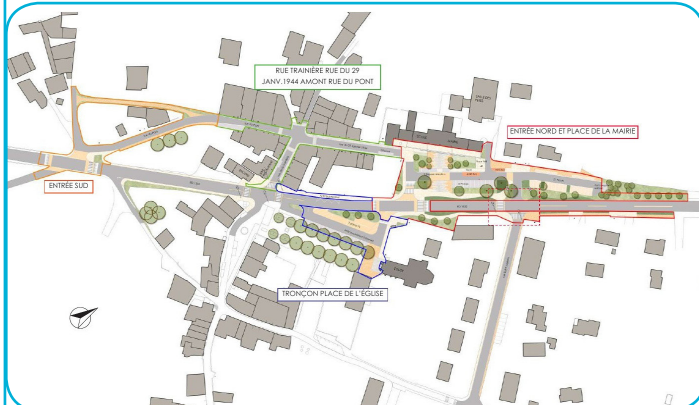
La plus-value attendue de la Convention Globale Territoriale est l'amélioration du partenariat local et un travail en réseau de tous les acteurs de la cohésion sociale pour proposer des actions plus diversifiées, mieux coordonnées et innovantes ainsi que le développement d'une nouvelle offre en direction de la population d'un territoire. Le Conseil Communautaire valide l'engagement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté dans une démarche d'élaboration et de signature d'une Convention Globale Territoriale avec la CAF de l'Isère.

L'équipe municipale sortante avait lancé une réflexion concernant la sécurisation et l'aménagement de l'entrée Nord du village. C'est dans cette optique qu'une réflexion globale avait été menée sur le secteur du bas village.

Dans ce cadre-là, deux réunions publiques avaient été proposées :

- Le 15 octobre 2018 pour recueillir les attentes de la population et dresser un état des lieux
- Le 11 février 2019 dont le but était de trouver ensemble, des principes d'aménagement, des pistes pour améliorer la sécurité et le confort des usagers à l'approche du bourg et des écoles, depuis le carrefour de la rue saint Joseph et le pont du Nan.

L'aménagement du secteur Sud étant pris en charge par le département, celui-ci n'avait été pas pris en compte dans l'étude. (Voir l'Echo des gorges de Novembre/Décembre 2020)



Dans le même temps, la commune avait lancé une réflexion sur l'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphonie, éclairage public). Sur le secteur étudié, il existe deux réseaux complètement indépendants :

- un qui va de la place de l'Eglise, et alimente ensuite toutes les habitations le long de la D1532
- un autre qui concerne les rues du 29 Janvier 1944, du Pont et de la Trainière.

L'équipe municipale précédente, au regard de ces contraintes liées aux réseaux et au regard de l'ampleur des travaux à effectuer avait envisagé de réaliser ces travaux en deux voire trois phases.

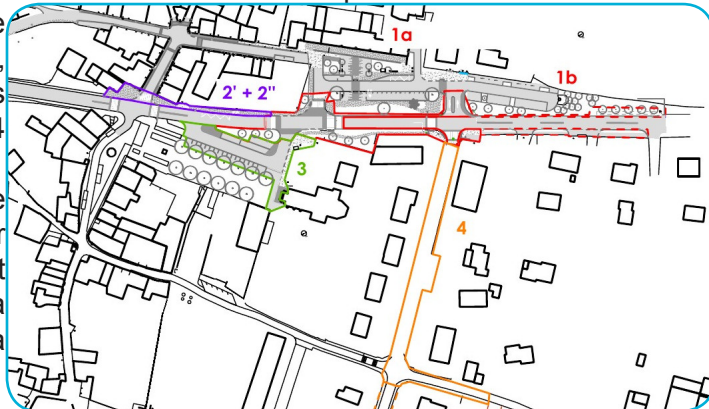
Les premiers secteurs concernés devaient être ceux de la place de la Mairie, entrée Nord et place de l'Eglise, pour ensuite réaliser dans un second temps les secteurs rue de la Trainière, rue du Pont, rue du 29 Janvier 1944 et entrée Sud.

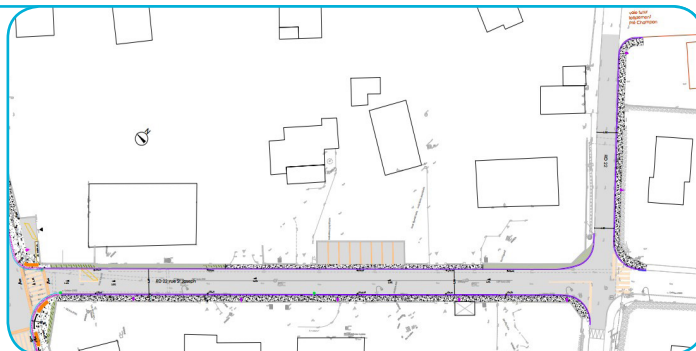
La nouvelle équipe municipale a donc réétudié ce dossier et a considéré qu'il fallait mieux se concentrer pour la première phase de travaux, sur l'aménagement de la Nationale D1532 entre l'entrée Nord jusqu'à la place de la Fontaine, de la Rue Saint Joseph et de la place de l'église en dernier lieu.

Les principaux objectifs de ces aménagements sont :

- la sécurisation par un carrefour à feux, du croisement entre la D1532 et la rue Saint Joseph qui donne accès à Mallevall en Vercors ;
- l'amélioration des cheminements piétons le long de la D1532 et le long de la rue Saint Joseph ;
- un rétrécissement de la voirie sur l'entrée nord et un aménagement des abords pour inciter les automobilistes à ralentir ;
- la mise en place d'un plateau pour marquer la traversée piétonne entre la place de l'Eglise et la place de la Mairie ;
- la requalification de la place de l'église pour sécuriser les sorties tout en gardant les capacités de stationnement ;
- la mise en valeur du parvis de l'Eglise.

Les trois planches ci-dessous présentent les grandes lignes de ce projet.





Ces trois planches et une notice explicative sont téléchargeables sur le site de la commune :

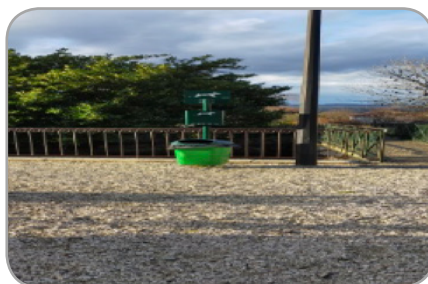
[Accueil / Vie municipale /Requalification des entrées et de la traversée du village](#)

Le conseil Municipal sur ce début d'année, essaie de boucler son plan de financement des travaux (demandes de subventions auprès de l'État, de la Région et du Département en attente de confirmation). Dans le même temps, Cambium/ECE/ Transitec bureaux d'études vont préparer le dossier pour la consultation des entreprises afin de voir si le coût de ces travaux sont compatibles avec les capacités financières de la commune.

La volonté de l'équipe municipale est de pouvoir commencer ces travaux dès le milieu de cette année 2021.

AMENAGEMENT URBAIN

Des poubelles avec distributeurs de sacs pour ramasser les excréments des animaux ont été installés sur la commune:



Sur l'aire de pique-nique à côté du monument aux morts, à côté du bassin vers les jeux enfants au parc St Joseph et rue de Mallevall.

On ne devrait donc plus trouver d'excréments dans les rues et les parcs
merci !!!!

CALENDRIER DES POMPIERS

Le 19 décembre à 10 heures, les pompiers de Vinay étaient devant le Bachop's bar de Cognin les Gorges pour vendre leur traditionnel calendrier, n'ayant pu faire les tournées chez les habitants comme les années passées.

Ils ont vendu une cinquantaine de calendriers et la collecte sur Cognin les Gorges a été particulièrement prolifique, pour une commune de cette importance. Ils vous remercient chaleureusement des dons effectués.

Toutefois, la collecte, sur l'ensemble des communes de leur secteur, permet d'assurer uniquement les frais fixes de l'amicale. Si vous n'avez pas encore versé votre obole et que vous souhaitez le faire vous pouvez les contacter à l'adresse mail suivante :

amicaleSP.VINAY@gmail.com

Pour mémoire, les pompiers de Vinay assurent sur notre commune les interventions (assistance aux blessés, maîtrise des incendies.....)

Ils sont une quarantaine et ont une section de Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP) où ils sont une trentaine.

Donc n'hésitez pas à leur apporter votre aide.



EBOULEMENT GORGES DU NAN



Le 12 décembre, un éboulement a eu lieu dans les Gorges du Nan.

Un morceau de paroi surplombant le chemin s'est détaché entraînant un gros amas rocheux.

Immédiatement, l'accès au sentier a été interdit par Arrêté Municipal.

Le service R.T.M. (Restauration des Terrains en Montagne) a été contacté afin d'analyser et sécuriser les lieux avant toute intervention de déblaiement.



PLAN DE RELANCE

Dans le cadre d'un plan de relance, le gouvernement a mis en place divers dispositifs de financement ou d'aide dont voici une synthèse :

Financement de travaux de rénovation énergétiques des logements :

L'aide financière mise en place en 2020 ne l'était qu'à l'endroit des revenus les plus modestes. Depuis le 1er janvier 2021 il n'y a plus de condition de ressources et tous les propriétaires occupant leur logement ou le proposant à la location non meublé sont éligibles.

Les travaux faisant l'objet d'un devis signé à partir du 1^{er} octobre 2020 sont également éligibles.

Pour plus de renseignements ou ouverture d'un dossier aller sur le site : « MaPrimeRénov' ».

Numérisation des commerces dans le cadre de la vente en ligne :

Pour soutenir les commerces et entreprises, un chèque numérique de 500 euros est proposé aux commerces fermés administrativement afin de financer l'acquisition de solutions numériques de vente à distance. Pour plus de renseignements le site : « clique-mon-commerce.gouv.fr »

Aide aux entreprises pour favoriser leur transition écologique :

Dans le cadre de la rénovation énergétique (amélioration de l'efficacité énergétique par isolation, système de chauffage, ventilation mécanique, etc) des TPE et PME, un crédit d'impôt de 30 %, dans la limite de 25000 euros par entreprise, est mis en place pour les dépenses engagées entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2021.

Les informations utiles sont sur le site : « <https://www.economie.gouv.fr/cedef/aides-entreprises-transition-ecologique> »

PROFANATION DE L'EGLISE

Le maire s'est rendu à la Gendarmerie, pour déposer plainte après avoir constaté qu'un acte de vandalisme avait été perpétré dans notre église le 02 novembre 2020.

Des individus s'y sont introduits par effraction : ils ont procédé à la fouille des tiroirs et armoires de la sacristie, à la recherche de la clé du tabernacle suppose-t-on. A défaut de l'avoir trouvée, la serrure en a été forcée et la porte déformée. Les hosties consacrées contenues dans un ciboire ont été éparpillées, la base du ciboire sectionnée en trois parties, et la partie supérieure quant à elle, passablement déformée.

Cet acte, considéré comme sacrilège, rend le lieu souillé et demande purification par l'Evêque avant toute nouvelle célébration. C'est la raison pour laquelle les funérailles d'Huguette Replat et Emmanuel Chaix ont dû être célébrées à l'Eglise de Rovon.

Après réparation très fine de l'ensemble des dégats occasionnés, réalisée par Thierry Wilhelm, une messe dite de « réparation » a été célébrée le 18 décembre par le Vicaire Général du Diocèse, missionné par l'Evêque. Depuis cette date, des offices peuvent être de nouveau célébrés dans notre église.

Hormis les faits relatés ci-dessus, il n'a pas été constaté d'autres actes délictueux.



Cet espace est réservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées

isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

ASSISTANTE MATERNELLE



ARGOUD MARIE-CLAUDE

15 lot la tour

38470 Cognin-les-Gorges,

Assistante Maternelle Agréée

0476386136 ou 0610173103

ARTISANS

MR Conception (Matthieu Revol)

Artisans, décoration d'intérieur et extérieur en tous genres en bois et résine époxy.

73 route de Montchardon

38470 Cognin les Gorges

0785093380

mr.conception@outlook.fr

Facebook et YouTube video sous le nom MR Conception

MB charpente

0760410739

Charpente et construction de maison ossature bois...

MR Bonnet

0677083673

<http://mb-charpente-38.fr>

ME2S

Installation et Maintenance, électricité, climatisation et ventilation.

92 Impasse des Bâties à

COGNIN-LES-GORGES.

ROUCO MIGUEZ Cédric

07 60 48 88 00



COMMERCANTS

BAR - RESTAURATION RAPIDE - PRESSE - LOTO

BACHOP'S BAR

04-76-38-94-70

Bachops-bar@hotmail.com

[f Bachop's Bar](#)



17 rue la tranière 38470 Cognin les Gorges



Épicerie de Cognin Les Gorges

— 04.76.64.19.06 —

Fournier Fabien

Portable 06.45.42.30.83

Facebook Épicerie de cognin

TRAITEUR

LAURENT VOIRON TRAITEUR

PLUS QU'UN MÉTIER, UNE PASSION



117 rue de chaponnière
38470 COGNIN LES GORGES
Tél: 06 19 54 48 65
04 76 36 19 78

Mail: voiron.traiteur@hotmail.fr



TOUT REPAS

NOTRE SPÉCIALITÉ: LES BUFFETS À THÈME
VOTRE MARIAGE SUR MESURE

DEPART EN RETRAITE

Notre employé communal, **Thierry Coing-Gillet-Daguet** a quitté ses fonctions ce 31 décembre 2020 pour un départ en retraite. Thierry est entré à la commune le 1^{er} juillet 2018 pour remplacer Grégory Reynaud Dulaurier et compléter le travail de Thomas Devrieux, à hauteur de 17h30 par semaine. Il a su intégrer pleinement ses fonctions et son travail en binôme avec Thomas nous a donné entière satisfaction. Nous sommes, à ce jour, sur le point de recruter un autre agent technique.

Nous adressons à Thierry tous nos souhaits de bonheur et de sérénité, une bonne continuation dans sa nouvelle vie de retraité et espérons le croiser dans les rues de notre village dans un autre contexte !



BIBLIOTHEQUE

Témoignage d'une habitante du village

Nouvellement arrivée sur le village de Cognin, avec ma petite famille, je me suis rendue à la bibliothèque.

J'ai été très agréablement surprise par cette petite structure de village qui a une âme, et où l'on se sent bien.

Accueillie avec beaucoup de chaleur par les bénévoles, nous nous sommes familiarisés avec l'organisation.

Nous avons été séduits par les lieux. Du plus petit aux plus grands, tout le monde a trouvé son bonheur parmi les Albums, livres jeux, romans (avec plusieurs niveaux de difficultés bien identifiés), BD, ainsi qu'un grand nombre de documentaires très variés.

Nous n'avons eu que l'embarras du choix !

Pour les adultes le choix est tout aussi riche (BD, Romans, Policiers, documentaires) de grande qualité et avec beaucoup d'ouvrages très récents. La possibilité de faire sa sélection et les réservations sur le site internet depuis la maison est très facile d'utilisation, et le choix est énorme.

Je suis vraiment ravie de pouvoir bénéficier de cette offre culturelle à proximité de chez moi !

Un grand merci aux bénévoles qui animent avec beaucoup de cœur cette bibliothèque.

Une nouvelle lectrice.

FOYER RURAL

Le 11 décembre 2020, le Foyer Rural a organisé son assemblée générale. Après le bilan de l'année écoulée, plutôt maussade en raison de la crise sanitaire, les membres ont procédé au renouvellement du bureau qui reste inchangé. La matinée boudin aura lieu le dimanche 31 janvier (sur commande uniquement). Avec optimisme, l'équipe du Foyer Rural prévoit la soirée moules frites le mardi 13 juillet et la vogue, qui, si tout rentre dans l'ordre, devrait se dérouler du 30 juillet au 1^{er} août. Le bureau vous tiendra informé selon l'évolution de la pandémie.



CCAS

Cette année encore le CCAS espérait pouvoir gâter ses aînés en leur offrant un repas festif de fin d'année, mais la pandémie nous a obligés à modifier nos habitudes. Nous avons donc proposé aux personnes de plus de 70 ans de choisir entre un repas livré à domicile et un colis de gourmandises.

Laurent Voiron, notre traiteur, et Fabien Fournier, notre épicier, se sont pliés en quatre pour nous proposer leur savoir-faire.

C'est quarante-deux colis et quarante repas qui ont été commandés.



Les membres du CCAS ont donc procédé à la distribution de colis de Noël le samedi 26 décembre 2020 et ont poursuivi leur tournée pour déposer les repas le samedi 9 janvier



Le maire avec les doyens du village

2021.

Nous espérons très fortement pouvoir nous rencontrer à la salle des fêtes pour le Noël 2021 et retrouver nos habitudes : un bon repas et un après-midi d'animation !

Nous invitons **toutes les associations du Village** à nous contacter pour faire paraître leurs articles dans les prochaines parutions du journal

isabelle.veyret38@gmail.com ou
mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Pour les habitants de notre commune, les Gorges du Nan font partie du paysage, elles sont devant nos yeux et nous y sommes habitués. Elles sont cependant un petit bijou, un lieu précieux auquel on exprime un fort attachement. Pour les touristes et visiteurs, les Gorges du Nan restent un lieu remarquable qui suscite l'admiration et attirent chaque été un nombre impressionnant de visiteurs. Cette fin de printemps et cet été, nous avons connu à la sortie du confinement une affluence particulière que nous n'avions jamais connue les autres années. La situation que nous avons vécue à Cognin les Gorges a été similaire sur tous les sites naturels remarquables du Vercors ou de Chartreuse. Elle nous a cependant fait prendre conscience combien nous devons rester vigilants pour faire en sorte que la notoriété de notre site ne devienne pas pénalisante pour le respect de sa qualité et de sa propreté et pour la quiétude de nos habitants.

L'outil « Espace Naturel Sensible » est un bel outil pour accompagner notre commune dans la mise en place d'une politique d'aménagement de ce site qui cherche dans le même temps à le valoriser et le protéger. Ces deux verbes peuvent sembler antagonistes, mais on peut voir qu'ils sont au cœur de chacun des objectifs de chacune des actions que nous mettons en place au sein de notre plan de gestion. Nous profitons donc de cet Echo des Gorges pour faire un point sur les actions en cours, ou quasiment achevées et sur celles qui sont en projet pour la ou les prochaines années.

Actions en cours :

- L'amélioration de l'accessibilité de l'entrée des Gorges :

Le site de l'ENS des Gorges du Nan présente la particularité d'être rapidement accessible à pied. C'est une de ses richesses et aussi une de ses faiblesses : un grand nombre de personnes peuvent accéder facilement à un site remarquable, ce grand nombre peut aussi dire surfréquentation et dégradation du site. Le choix a été fait d'améliorer l'accessibilité sur l'entrée des Gorges du Nan pour permettre à des personnes en perte de mobilité, à des familles de pouvoir profiter d'une ambiance remarquable. Pour ce faire, la première partie du chemin jusqu'à la centrale hydroélectrique a été remise en état par une réfection du stabilisé. Entre la centrale hydroélectrique et le Pont Romain, une rampe centrale d'une largeur 1,20m en béton lavé a été réalisée. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Mandier TP pour la partie terrassement pour un montant de 9024€ TTC, reprise du chemin stabilisé, apport de matériaux et par les ateliers d'insertion de la Providence pour la partie

maçonnerie pour un montant de 8272€ TTC .

- Mise en place d'un comptage de la fréquentation : Afin d'avoir une idée précise de la fréquentation de ce lieu, la commune a procédé à la pose d'un système de comptage qui nous donne en temps réel la fréquentation du lieu (nombre de passage dans un sens et dans l'autre par heure). Ce matériel a été acheté à l'entreprise Eco Compteur de Lannion (France) pour un montant de 3900€ TTC. Il a été mis en place par les employés communaux.

- Réalisation d'un schéma d'interprétation :

Ce document a pour but de construire le projet d'accueil et d'interprétation du site. Il orientera les actions à mettre en place (mise en place d'infrastructures, projet pédagogique, etc.). Pour réaliser ce travail, la commune a choisi pour prestataire Pascal Breitenbach de Consulterre. Ce travail comporte trois grandes phases :

- une phase diagnostic des potentialités du site et des publics qui le fréquentent.

- une seconde phase qui a pour objectif de définir les thématiques, les points forts à mettre en valeur en fonction des publics visés, et en fonction de ces choix, proposer des parcours d'informations en proposant différents types de support d'information.

- la dernière phase sera celle de la finalisation (rédaction des supports d'information, définition des supports d'information les plus adéquats).

Cet outil est important, car il va définir les éléments qui vont être mis en valeur, et les espaces et lieux vers lesquels on va orienter le public. Il faudra, nous l'espérons, effectuer les bons choix. Finalisation courant 2021.

- Mise en place d'une signalétique routière et d'une signalétique d'entrée de site :

Le Département de l'Isère prend en charge la mise en place d'une signalétique routière pour marquer la présence de l'ENS des Gorges du Nan le long de D1532. La commune a demandé que cette signalétique insiste sur le fléchage des parkings de l'Eglise et de l'Ecole/Mairie comme base de départ pour un accès pédestre aux Gorges du Nan.

Le Département va aussi réaliser des panneaux d'informations qui seront disposés à l'entrée des Gorges pour informer précisément les visiteurs sur les conduites à tenir, règles à respecter au sein de l'Espace Naturel Sensible. Ces panneaux pourront aussi servir de premier support au parcours d'interprétation du site.

- Mise en place d'une signalétique liée au règlement de pêche et au respect de la rivière :

La société de pêche qui gère le Nan a pour projet de rappeler son règlement aux pêcheurs et aux non-pêcheurs pour faire en sorte que tous aient

un comportement vertueux vis à vis de la rivière. La commune accompagnera les responsables de cette association dans cette démarche.

- Diagnostic de la flore remarquable :

Le site est connu depuis longtemps pour son intérêt naturaliste. Les trois espèces suivantes présentent un statut de protection réglementaire :

- la Doradille élégante (*Asplenium lepidum*), petite fougère sous protection nationale et évaluée "en danger" ("EN") d'après la liste rouge régionale.
- la Raiponce de Charmeil (*Phyteuma charmelii*), sous protection régionale.
- le Génévrier thurifère (*Juniperus thurifera*), sous protection régionale.

L'étude devra permettre d'évaluer en effectuant une visite tous les deux ans, l'évolution de la présence de ses trois espèces, sur des secteurs définis comme étant à enjeux. C'est la proposition de deux bureaux d'étude associés « Inventaire vertical » avec Thomas Amodéi et « Rupéa » avec Mathieu Bidat. Ces deux botanistes encordés effectueront leur relevé au cours des mois de mars/ avril 2021.

- Actions autour de la forêt :

A l'intérieur des Gorges du Nan cohabitent plusieurs types de forêts. Les hêtraies remarquables, entre les deux encorbellements, requièrent une attention particulière. L'Office National des Forêts, et son référent sur notre territoire, Yoan Gueydon, accompagnent remarquablement la commune dans leur réflexion. Sur cet espace, l'ONF et la commune sont en phase de finalisation d'un programme qui va comporter trois types de travaux :

- des coupes pour ouvertures paysagères afin de redonner des vues sur le grand paysage des Gorges, le long de la route et du sentier ;

- des coupes pour assurer une fonction de protection permettant de palier naturellement à certains aléas naturels. La présence d'un couvert boisé pérenne, sain et stable, est un préalable indispensable à leur efficacité. Leur rôle est assuré tant que la forêt est présente. Dans certains cas, la forêt offre une structure homogène en âge, ce qui génère un risque d'évoluer vers des phases d'effondrement, liées au vieillissement, à des attaques de pathogènes ou des événements climatiques. Celles-ci conduisent alors à une absence d'arbres efficaces pour la protection sur l'ensemble de la surface concernée qui se prolongent pendant toute la période de rajeunissement qui suit. Le rôle de protection n'est alors plus assuré par la forêt lors de ces phases. Le principe est donc d'éviter cette évolution généralisée en créant des conditions favorables au renouvellement partiel de la forêt. Il consiste à créer sur de petites zones des conditions propices à l'installation d'une régénération par semis naturels. L'objectif est bien de pérenniser ce rôle

de protection en anticipant sur le vieillissement simultané et la fragilisation du peuplement de protection.

-Des coupes dites de jardinage qui ont pour fonction d'éliminer les bois morts, couverts ou arbres en concurrence. Ces coupes de jardinage seront exécutées le long de la D22 avec pour autre objectif d'avoir une forêt saine le long de la voie départementale.

Actions à venir :

- Étude sur sécurisation sentiers :

Le passage dit de Roche bleue est réputé difficile depuis toujours. Les effondrements successifs rendent son entretien compliqué. La commune a recherché auprès de fournisseurs des réponses techniques pour solutionner ce problème. Mais la difficulté est que chacune des réponses correspond au type de matériel proposé par les prestataires. Aussi la commune, avec l'accompagnement des équipes techniques du Département de l'Isère et du Parc Naturel Régional du Vercors a fait le choix de définir une mission de maîtrise d'œuvre avec pour objet dans un premier temps, de faire une analyse précise des contraintes (risques, levés topographiques), pour pouvoir ensuite proposer la solution qui semble la plus adaptée. Ce maître d'œuvre accompagnera alors la commune dans toutes les démarches administratives, dans le choix des entreprises en capacité de réaliser ces travaux et dans la phase d'exécution. La commune est en train de finaliser le cahier des charges pour faire le choix de ce maître d'œuvre. Pour chacune des actions, l'investissement des élus et techniciens est important.

- Inventaire oiseaux :

Les milieux rupestres du site sont essentiellement représentés par les falaises surplombant le Nan. Ces formations sont des habitats de reproduction avérée d'espèces fortement patrimoniales, comme le Faucon pèlerin, ou d'espèces plus communes comme l'Hirondelle de rochers et le Martinet à ventre blanc. D'autres espèces encore sont susceptibles de fréquenter les falaises. Ces inventaires permettront de définir quels suivis pourront être ensuite mis en place sur le prochain plan de gestion. La commune a rédigé un cahier des charges pour recruter un prestataire.

- Analyse qualité de l'eau :

La qualité de l'eau du Nan est un enjeu majeur. Son évolution dans le temps est à surveiller. La Communauté de Communes dans le cadre du Contrat de Rivière exerce déjà cette surveillance. Il faut donc coordonner notre action avec la leur pour faire en sorte que les analyses faites apportent une plus-value à la connaissance et surveillance du milieu. La rédaction du cahier des charges en cours va dans ce sens.

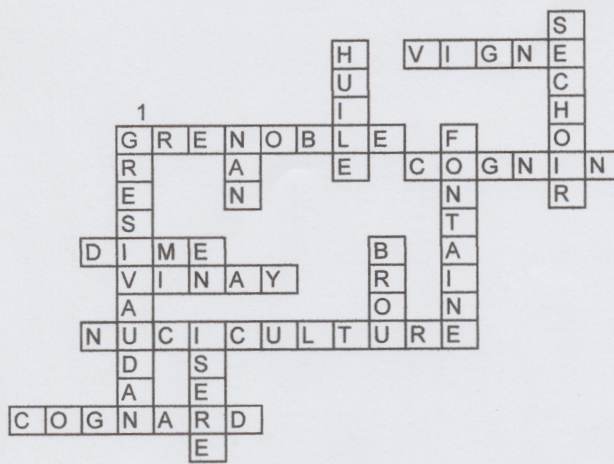
ETAT CIVIL

REPLAT Huguette (née GLENAT) le 24/11/2020, rue du 29 Janvier 1944

JEU

Solution dans le prochain numéro

n° 219682 - niveau moyen

SOLUTION JEU JOURNAL N°60

INFOS PRATIQUES

Horaires ouverture Mairie au public
Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Mercredi de 8h00 à 12h00
Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
04 76 38 31 31

Horaires Bureau de poste
Lundi, mardi, jeudi ,vendredi : 8h45 à 11h et 14h à 15h30
Samedi : 9h à 11h (Fermé le mercredi)
Tel : 04 76 38 31 00

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque
Mardi et Vendredi 16h à 19h

Contact location Salle des fêtes
Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

Horaires d'ouverture déchetterie de Vinay
Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h
le samedi de 9h à 18h

Mercredi de 8h00 à 12h00

04 76 38 31 31

Lundi, mardi, jeudi ,vendredi : 8h45 à 11h et 14h à 15h30

Samedi : 9h à 11h (Fermé le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

Mardi et Vendredi 16h à 19h

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h

le samedi de 9h à 18h

Directeur de Publication

Patrice FERROUILLAT

Rédacteur en Chef

Sophie BOREL

Illustration, photos

Isabelle VEYRET,

Geoffrey GIRARD,

Famille LOU

Service Communication

Yolaine WINGERTER

Comité de Rédaction

Sophie BOREL,

Julien DOLIN

Geoffrey GIRARD

Valérie SIMOENS

Bernard TARRADE

Nathalie VEHIER

Isabelle VEYRET

Marie-Pierre VEYRET

Ont participé à ce numéro

Les associations de Cognin

Ne pas jeter sur la voie publique

Tirage à 270 exemplaires.

Le prochain bulletin municipal, l'écho des Gorges , paraîtra **en mars 2021**.
Professionnels, associations et annonceurs doivent faire parvenir leurs articles avant le
3 Mars 2021